ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation académique à l'action culturelle
Inspection pédagogique régionale

Strasbourg, le 24 juin 2021

Délégation académique à l'action culturelle
Référence : 2021-124
Emmanuel Claerr
Mél : emmanuel.claerr@ac-strasbourg.fr
Tél. 03 88 23 37 35

Inspection pédagogique régionale
Christine Masse-Guépratte
Mél : Christine.Masse-Guepratte@ac-strasbourg.fr
Tél. 03 88 23 38 71

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

La rectrice de l'académie de Strasbourg

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale en charge d'une circonscription
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C de monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin
S/C de monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Objet : **5ème édition de la « Rentrée en musique » - Septembre 2021**

La « **Rentrée en musique** » permet de commencer l'année par un moment de **partage musical, dans une ambiance festive et accueillante**. Elle contribue ainsi au climat de confiance indispensable à la réussite des élèves.

La musique doit pouvoir résonner dans chaque école, collège et lycée lors de la rentrée scolaire, **le jeudi 2 ou le vendredi 3 septembre 2021**. Afin de permettre aux élèves, professeurs et partenaires de participer en nombre et de s'y préparer au mieux, la « Rentrée en musique » pourra s'effectuer jusqu'au jeudi 9 septembre 2021.

Cet évènement participe de la volonté commune du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de la Culture de développer les pratiques musicales à l'école, en particulier le chant choral. Il sera également l'occasion de marquer la relance des activités orchestrales et chorales dans les structures scolaires.

Toutes celles et tous ceux qui vivent l'école au quotidien pourront, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, être présents : élèves, parents, artistes, associations, collectivités territoriales.

La présence d'un parrain ou d'une marraine artiste à l'occasion de cette rentrée en musique, notamment en réseau d'éducation prioritaire, tout comme les partenariats avec les structures artistiques et culturelles du territoire sont encouragés. Bien évidemment, les pratiques collectives scolaires ont également toute leur place dans ce temps dédié.

Ces moments musicaux sont à renseigner impérativement sur l'application ADAGE (onglet « Recensement », puis « Recenser » et « Actions et événements culturels » ; dans « Évènement » sélectionner « Rentrée en musique ») pour le vendredi 27 août 2021.

Je vous remercie pour votre mobilisation autour de cette opération qui joue pleinement son rôle éducatif, social et musical et constitue le point d'entrée d'une année où les arts et la culture, plus encore qu'auparavant, devront être au cœur de la vie des élèves.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Elisabeth Laporte